

Relatif au protocole à partir du 27/06/2021

Tableau résumé pour l'organisation de compétitions et événements sportifs



	EXTÉRIEUR			INTÉRIEUR		
	< 200 SPECTATEURS	> 200 SPECTATEURS		< 100 SPECTATEURS	> 100 SPECTATEURS	
Accord des autorités locales	non	obligatoire + CERM *		non	obligatoire + CIRM *	
Nombre de sportifs participants	illimité			illimité		
Limite spectateurs	200	2 500 (jusqu'au 29/6)	5 000 (dès le 30/6)	100	2 000 (jusqu'au 29/6)	3 000 (dès le 30/6)
Vestiaires & douches	accessibles			accessibles		
Buvettes & cafétérias	oui (assis, tables de 8 ou Take Away - protocole Horeca)			oui (assis, tables de 8 ou Take Away - protocole Horeca)		
Masque	Pour les déplacements, en dehors des activités sportives			En dehors des activités sportives		
Prétesting	sans obligation			sans obligation		

* [CERM \(Covid Event Risk Model\)](#) : matrice d'évaluation des risques obligatoirement suivie et complétée en ligne pour l'organisation d'événements, dont sportifs, à l'extérieur

* [CIRM \(Covid Infrastructure Risk Model\)](#) : matrice d'évaluation des risques obligatoirement suivie et complétée ([fichier pdf](#)) pour l'organisation d'événements, dont sportifs, et l'occupation d'infrastructures intérieures.